



**BCEAO**  
BANQUE CENTRALE DES ÉTATS  
DE L'AFRIQUE DE L'OUEST

**DOSSIER D'APPEL D'OFFRES N° AO/Z00/DBA/053/2026**

---

**SÉLECTION D'UN PRESTATAIRE POUR LA FOURNITURE ET L'INSTALLATION D'UNE  
SOLUTION DE GESTION DE LA CONFORMITE DES CONFIGURATIONS AU PROFIT DE  
LA BCEAO**

**AVRIL 2026**

---

## **PREMIÈRE PARTIE : INSTRUCTIONS AUX SOUMISSIONNAIRES**

### **Préambule**

La Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) est l'Institut d'émission commun aux huit (8) Etats membres de l'Union Monétaire Ouest Africaine (UMOA), à savoir le Bénin, le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire, la Guinée-Bissau, le Mali, le Niger, le Sénégal et le Togo.

La BCEAO exerce ses activités à travers :

- son Siège, basé à Dakar (Sénégal) ;
- une Direction Nationale dans chacun des Etats membres, comprenant une Agence Principale et une ou plusieurs Agences Auxiliaires ;
- le Secrétariat Général de la Commission Bancaire (SGCB) de l'UMOA, sis à Abidjan (Côte d'Ivoire) ;
- le Centre de Traitement Fiduciaire (CTF), installé à Yamoussoukro (Côte d'Ivoire) ;
- la Représentation auprès des Institutions Européennes de Coopération (RIEC), sise à Paris (France).

## **SECTION I : DISPOSITIONS GENERALES**

### **I.1. Conditions de participation**

La participation au présent appel à concurrence est ouverte à tous les soumissionnaires éligibles, disposant de qualifications techniques et financières correspondant aux exigences du cahier des charges.

Toutefois, les sociétés impliquées dans des activités illégales, notamment le blanchiment des capitaux, le financement du terrorisme, la corruption, les pratiques collusoires, frauduleuses ou coercitives, ne sont pas autorisées à prendre part au présent appel à concurrence.

En outre, tout candidat en situation de conflit d'intérêt devra en informer la Banque Centrale dans sa lettre de soumission, en précisant les termes dudit conflit d'intérêt.

### **I.2. Frais de soumission**

Il n'est pas exigé de garantie de soumission.

Le soumissionnaire supportera tous les frais afférents à la préparation et à la présentation de son offre. La Banque Centrale ne sera en aucun cas responsable de ces frais, ni tenue de les régler, quels que soient le déroulement et l'issue de la procédure d'appel d'offres.

### **I.3. Monnaie de soumission et de paiement**

La monnaie utilisée est le franc CFA. Toutefois, les soumissions valorisées en euros seront acceptées pour les fournisseurs établis hors de la zone UMOA. Cependant, pour des besoins de comparaison, toutes les offres seront converties en francs CFA.

### **I.4. Régime fiscal**

En vertu des dispositions des articles 28 du Traité de l'Union Monétaire Ouest Africaine (UMOA), du 20 janvier 2007, 7 des Statuts de la BCEAO, 10, paragraphe 10-1 du Protocole relatif aux privilèges et immunités de la BCEAO, annexés audit Traité, [8 de l'Accord de Siège conclu le 21 mars 1977 entre le Gouvernement de la République du Sénégal et la BCEAO], et 11 de l'Accord de coopération entre la République Française et les Républiques membres de l'UMOA, du 4 décembre 1973, la Banque Centrale bénéficie, dans le cadre de ce marché, du régime de l'exonération de tous impôts, droits, taxes et prélèvements d'effet équivalent dus dans les Etats membres de l'UMOA.

---

---

A ce titre, les formalités d'obtention du titre d'exonération seront accomplies par le transitaire du fournisseur en relation avec les services compétents de la BCEAO.

### **I.5. Langue de soumission**

Les offres et tous les documents concernant la soumission, échangés entre le soumissionnaire et la Banque Centrale, devront être rédigés en langue française.

### **I.6. Groupement**

Les groupements sont autorisés dans le cadre du présent appel d'offres. Toutefois, seule la forme "groupement solidaire" est acceptée.

A ce titre, les entreprises concernées devront présenter, dans leur soumission, l'acte constitutif du groupement signé par les Parties. Ce document devra indiquer, en outre, le chef de file dudit groupement.

Ainsi, l'absence dudit document dans la soumission constituerait un motif de rejet de celle-ci, le cas échéant.

### **I.7. Sous-traitance**

La sous-traitance est subordonnée à l'accord préalable écrit de la Banque Centrale. Si elle est autorisée, la sous-traitance ne pourra excéder trente pour cent (30%) de la valeur du contrat de base.

### **I.8. Conformité des offres**

Toute offre qui ne répondra pas explicitement aux exigences du présent dossier d'appel d'offres sera déclarée non conforme.

### **I.9. Evaluation des offres**

Une Commission des Marchés procédera à la vérification de la conformité technique, à l'évaluation financière et au classement des offres reçues.

Préalablement à l'évaluation des offres, la BCEAO se réserve le droit de procéder à la vérification de l'éligibilité des soumissionnaires, eu égard notamment aux législations relatives à la lutte contre les activités illégales visées à l'article 1.1, alinéa 2, en vigueur dans l'espace UMOA.

L'évaluation des offres se fera sur la base de l'examen de leur conformité aux spécifications techniques du dossier d'appel d'offres, d'une part, de l'analyse et la comparaison des prix proposés, d'autre part.

Il sera procédé à des ajustements de prix en cas d'erreurs arithmétiques. De même, s'il y a contradiction entre le prix indiqué en lettres et en chiffres, le montant en lettres fera foi.

A l'issue du dépouillement, le marché pourra faire l'objet de négociations commerciales avec le soumissionnaire pressenti.

Le montant de l'offre du soumissionnaire devra correspondre à cent pour cent (100%) des livrables proposés.

### **I.10. Vérification de la qualification des soumissionnaires**

La Banque Centrale se réserve le droit de vérifier par tous les moyens appropriés les capacités technique et financière, notamment la solvabilité, du fournisseur classé premier à exécuter le marché de façon satisfaisante.

Cette vérification sera fondée sur l'examen des preuves de qualification que la Banque Centrale jugera nécessaires. Si le résultat n'est pas satisfaisant, le soumissionnaire est déclaré non qualifié au profit de celui classé second, qui sera soumis aux mêmes contrôles.

---

---

### **I.11. Attribution du marché**

Le marché sera attribué à un soumissionnaire dont l'offre est jugée économiquement avantageuse pour la Banque Centrale au terme de l'analyse combinée des spécifications techniques et des prix unitaires proposés.

La BCEAO se réserve le droit d'accepter ou de refuser toute offre, et d'annuler l'appel d'offres en rejetant toutes les offres, à tout moment, avant l'attribution du marché.

Préalablement à l'attribution du marché, la BCEAO s'autorise de procéder à une vérification du caractère raisonnable des prix proposés dans le cadre de la présente procédure. Une conclusion négative (des prix déraisonnablement élevés ou bas) constitue un motif de rejet de l'offre, à la discrétion de la BCEAO. Dans ce cas, elle invitera le soumissionnaire classé deuxième à l'issue de l'évaluation technique et financière des offres pour des négociations.

### **I.12. Publication des résultats et notification du marché**

Les résultats de l'appel d'offres seront publiés sur le site internet de la BCEAO.

A cet égard, tout candidat pourra former un recours gracieux par écrit, adressé au Directeur Général de l'Administration et des Ressources Humaines dans un délai maximum de cinq (5) jours ouvrés, à compter de la publication des résultats.

Le recours ne pourra porter que sur l'attribution du marché. Le délai de réponse de la BCEAO sera de dix (10) jours maximum. Passé ce délai et sans une réponse de la BCEAO, le recours devra être considéré comme rejeté.

L'attribution du marché sera notifiée au soumissionnaire retenu. Un contrat lui sera soumis pour signature. La date de signature du contrat par les deux Parties constitue le point de départ des délais contractuels d'exécution du marché.

### **I.13. Confidentialité**

Dans le cadre de la présente procédure, chaque partie s'engage à préserver le caractère confidentiel de toute information communiquée comme telle. Ainsi, le fournisseur sera tenu notamment de :

- garder confidentiels tous documents et informations de quelque nature qu'ils soient, qui lui auront été communiqués par la BCEAO ou dont il aura eu connaissance, quels qu'en soient la forme, le support et le contenu, dans le cadre de l'exécution de ses prestations ;
- n'utiliser ces documents et informations qu'aux seules fins d'exécuter le marché. En conséquence, même après la cessation du contrat, le fournisseur ne peut les communiquer à des tiers ou les exploiter dans ses relations avec ceux-ci, sans avoir obtenu, au préalable, l'autorisation écrite de la BCEAO ;
- prendre toutes les dispositions nécessaires, notamment auprès des membres de son personnel appelés à prendre connaissance de ces documents ou à connaître ces informations, et dont le fournisseur répond entièrement en la matière, pour prévenir et éviter leur divulgation à des tiers, de quelque manière que ce soit ;
- restituer ou détruire, sans délai à la BCEAO, à sa demande, au terme de l'exécution de la présente mission ou à la date de prise d'effet de la protection, les documents, rapports et données et autres informations qu'elle juge confidentiels.

### **I.14. Assurance**

Le soumissionnaire retenu et/ou son sous-contractant éventuel devront, à leur charge, souscrire des polices d'assurance valables pendant toute la durée du contrat et couvrant au moins les risques de transport et de livraison.

---

---

### **I.15. Litiges et contestations**

Les Parties s'efforceront de régler à l'amiable tout différend né de l'exécution ou de l'interprétation du marché.

A défaut de règlement à l'amiable, le différend sera, de convention expresse, soumis à l'arbitrage selon le Règlement d'arbitrage de la Cour Commune de Justice et d'Arbitrage (CCJA) de l'Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires (OHADA), et tranché par un (1) arbitre ad hoc désigné conformément à ce Règlement.

L'arbitrage se déroulera en langue française à Dakar (Sénégal), selon le droit sénégalais.

Les frais de l'arbitrage seront à la charge de la Partie succombante.

## **SECTION II : DISPOSITIONS PARTICULIERES**

### **I.16. Objet**

Le présent appel d'offres a pour objet la sélection d'un prestataire pour la fourniture et l'installation d'une solution de gestion de la conformité des configurations au profit de la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO).

### **I.17. Allotissement**

Le présent appel d'offres est constitué d'un lot unique et indivisible.

### **I.18. Visite des lieux**

Il n'est pas prévu de visite des lieux dans le cadre du présent appel d'offres.

### **I.19. Options**

Il convient de noter que les spécifications techniques ne sont pas limitatives. A cet égard, les soumissionnaires peuvent intégrer dans leurs offres des propositions d'amélioration qui pourraient éventuellement se traduire par des options par rapport aux spécifications de base.

### **I.20. Variantes**

Aucune variante n'est sollicitée dans le cadre de cet appel d'offres.

### **I.21. Présentation des soumissions**

Les offres devront comprendre les quatre **(4) parties distinctes** ci-après :

- une lettre de soumission dûment signée par le responsable habilité ;
- une présentation du soumissionnaire ;
- une offre technique ;
- une offre financière.

#### **I.21.1. Lettre de soumission**

Le soumissionnaire devra produire une lettre de soumission selon le modèle joint en **annexe I**, précisant tous les éléments de son offre. Cette lettre devra être signée par le représentant dûment habilité de l'entreprise soumissionnaire.

La non-fourniture de la lettre de soumission peut être un motif de rejet de l'offre.

#### **I.21.2. Présentation du soumissionnaire**

La présentation du soumissionnaire devra comprendre au minimum les informations et documents ci-après :

---

- 
- une fiche d'informations du soumissionnaire dont le modèle est joint en **annexe II** ;
  - une présentation générale de la société (dénomination, adresse) ainsi que les copies des documents attestant du statut juridique et du numéro d'immatriculation de la société au registre de commerce et à l'institution fiscale ;
  - une liste de marchés similaires réalisés avec la fourniture des attestations de bonne exécution y afférentes ;
  - les états financiers des trois derniers exercices.

Par ailleurs, le soumissionnaire devra fournir un relevé d'identité bancaire conforme aux normes de codification bancaire internationales.

### **I.21.3. Offre technique**

Les offres techniques devront être présentées comme suit :

- la présentation synthétique de l'offre ;
- les références de missions conduites auprès d'autres entités ainsi que des lettres de bonne exécution pour deux (2) marchés similaires ;
- les spécifications techniques et opérationnelles de la solution proposée ;
- l'architecture technique ;
- la méthodologie de travail ;
- le plan de déploiement, de formation et de démarrage ;
- le chronogramme détaillé de réalisation, le descriptif des tâches et la durée de la prestation ;
- l'organisation de l'équipe d'intervention et les C.V. nominatifs des intervenants ;
- le projet de contrat de maintenance et d'appui technique ;
- le plan d'assurance qualité, le cas échéant ;
- tout autre document jugé nécessaire à la bonne compréhension et à la qualité de l'offre.

La liste exhaustive des intervenants devra être fournie, avec pour chaque intervenant, outre son CV, son domaine d'expertise, ses certifications professionnelles, son périmètre, le budget et le temps d'intervention, ainsi que ses références sur des projets similaires.

### **I.21.4. Offre financière**

L'offre financière devra être exprimée hors taxes et hors douane en franc CFA ou en euros. Elle devra inclure tous les frais de déplacement et de séjour.

L'organisation des déplacements et du séjour du prestataire ne sera pas prise en charge par la Banque Centrale. Les frais y afférents devront être évalués et inclus dans son offre financière.

Les conditions devront être détaillées (en nombre ou volume horaire et prix) en faisant ressortir notamment les éléments ci-après :

- honoraires ;
- frais de déplacement ;
- frais de séjour ;
- frais de logistique (secrétariat, télécommunication, etc.).

Toute prestation ou service proposé par le prestataire dans son offre et pour lequel aucun prix n'est fourni sera considéré comme inclus dans l'offre principale et ne donnera lieu à aucune facturation supplémentaire.

---

---

### **I.22. Période de validité des offres**

La validité des offres devra être d'au moins **120 jours à compter de la date limite de dépôt** de celles-ci.

### **I.23. Date et heure limite de transmission des offres**

Les offres devront être exclusivement transmises en version PDF, par voie électronique, à l'adresse [courrier.ZDBA-SAMA@bceao.int](mailto:courrier.ZDBA-SAMA@bceao.int) au plus tard le **14 mai 2026 à 12 heures TU**, délai de rigueur.

Les courriels de transmission devront porter le titre "**Sélection d'un prestataire pour la fourniture et l'installation d'une solution de gestion de la conformité des configurations**".

Les fichiers volumineux ne pouvant pas être transmis en un seul message pourront faire l'objet de plusieurs envois. Dans ce cas, il conviendrait de préciser, en fonction du nombre d'envois, la mention 1/X, X étant le nombre total d'envoi de la soumission.

Aucun pli expédié par voie postale (DHL, Chronopost, EMS, etc) ou par porteur ne sera recevable.

### **I.24. Informations complémentaires**

Pour toute demande d'informations complémentaires, les candidats pourront prendre l'attache de la Direction du Budget et des Approvisionnements, par courriel au plus tard dix (10) jours calendaires avant la date limite de dépôt des offres, à l'adresse : [courrier.ZDBA-SAMA@bceao.int](mailto:courrier.ZDBA-SAMA@bceao.int).

Les demandes de renseignements parvenues au-delà du délai précité ne seront pas prises en compte.

Les questions formulées ainsi que les réponses apportées seront mises en ligne sur le site Internet de la BCEAO à l'adresse [www.bceao.int](http://www.bceao.int)

A ce titre, les candidats sont invités à visiter régulièrement le site internet de la Banque.

### **I.25. Délai de livraison**

Le délai de livraison devra être indiqué dans la soumission et commencera à courir à compter de la date de signature du marché.

Ce délai devra être scrupuleusement respecté sous peine d'application d'une pénalité égale à un millième (1‰) du montant de la commande, par jour calendaire de retard.

Toutefois, le montant de ces pénalités ne pourra excéder trois pour cent (3%) du prix du marché.

### **I.26. Lieu de livraison**

La livraison des équipements constitutifs de la solution à fournir se fait DAP « Delivered At Place » selon les incoterms 2010 dans les locaux du Siège de la BCEAO, sis à l'avenue Abdoulaye Fadiga, Dakar, Sénégal B.P. 3108.

### **I.27. Réception**

La réception sera effectuée en deux temps selon la procédure suivante :

- réception provisoire, après la fourniture, l'installation et la mise en service de la solution ainsi que le constat du bon fonctionnement ;
- réception définitive, à la fin de la période de garantie d'un an, après la levée de toutes les réserves émises et la constatation du bon fonctionnement de la solution livrée.

Les réceptions provisoire et définitive feront l'objet de procès-verbaux signés par les deux parties.

---

---

### **I.28. Modalités de paiement**

En cas d'attribution à l'issue du dépouillement, les modalités de règlement seront les suivantes :

- une avance de trente pour cent (30%) à la signature du contrat contre la fourniture d'une lettre de garantie à première demande délivrée par un établissement financier reconnu par la BCEAO. La mainlevée de cette garantie sera effectuée par la Banque Centrale, à la date de signature du bordereau de livraison ;
- trente-cinq pour cent (35%), à la livraison conforme de la solution, attestée par la signature du bordereau de livraison ;
- trente pour cent (30%) à la fin de l'activation des licences et supports associés à la solution et constatation de bon fonctionnement, le cas échéant, attesté par un procès-verbal de réception provisoire signé des deux parties ;
- cinq pour cent (5%) au titre de la retenue de garantie libérable à la fin de la période de garantie, ou dès la réception définitive, ou sur présentation d'une caution de garantie d'égal montant délivrée par un établissement financier reconnu par la BCEAO.

### **I.29. Agrément**

Les soumissionnaires devront fournir, dans leurs offres, une attestation d'agrément pour chaque fabricant de matériels ou systèmes proposés, mentionnant clairement l'objet de la consultation.

**NB : Le non-respect de cette clause est un motif de rejet de l'offre pour cause de non conformité.**

### **I.30. Garantie**

La période de garantie est de douze (12) mois, à compter de la réception provisoire de la solution.

### **I.31. Formation et transfert de compétences**

Les détails des formations et transfert de compétence demandés sont précisés au niveau de la deuxième partie des caractéristiques techniques. En outre, les supports physiques et numériques officiels pour chaque formation devront être remis à chacun des participants avant le début de la formation afin de permettre un suivi optimal des cours.

---

---

## DEUXIÈME PARTIE : CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES

### II.1. Spécification technique de la solution

Les soumissionnaires devront proposer dans leurs offres une solution, comprenant la licence, le déploiement et les formations nécessaires à son bon fonctionnement et à sa prise en main par les équipes internes de la BCEAO, conformément aux spécifications techniques ci-après :

1. **Architecture générale** : la solution devra intégrer une plateforme de gestion centralisée, s'appuyant sur une base de données dédiée officiellement supportée par l'éditeur, ainsi que des agents déployés sur les systèmes cibles. L'architecture proposée devra être compatible avec des environnements on-premise. La solution devra en outre être scalable, tolérante aux pannes et adaptée aux exigences d'un environnement bancaire critique et réparti sur plusieurs zones géographiques.
  2. **Compatibilité systèmes et plateformes** : la solution devra être compatible avec les systèmes d'exploitation Windows Server 2016, 2019 et 2022, ainsi qu'avec les principales distributions Linux, notamment les dernières versions stables de Red Hat Enterprise Linux, CentOS, Rocky Linux. Elle devra pouvoir être déployée aussi bien sur des serveurs physiques que sur des machines virtuelles, qu'elles soient hébergées sur des infrastructures VMware ou Nutanix AHV.
  3. **Sécurité et contrôle d'accès** : la solution devra assurer le chiffrement des communications entre les agents et le serveur au moyen de TLS 1.2 ou TLS 1.3, et intégrer une gestion embarquée des certificats. Elle devra prendre en charge des mécanismes d'authentification locale ainsi qu'une intégration avec les annuaires Active Directory et LDAP. La gestion des accès devra être fondée sur un modèle de contrôle par rôles (RBAC), permettant de distinguer notamment les profils administrateur, auditeur et exploitant SOC. Enfin, la solution devra garantir une journalisation complète, fiable et inviolable, assurant la traçabilité et l'audit des actions et événements de sécurité.
  4. **Gestion de la conformité** : la solution devra permettre un contrôle automatique de la conformité vis-à-vis des référentiels ISO/IEC 27001, PCI-DSS et CSP SWIFT, tout en offrant la possibilité de personnaliser les politiques de conformité. Elle devra assurer la détection, la traçabilité et le suivi des écarts de conformité, ainsi que la notification de ces écarts par courrier électronique et/ou par tout autre mécanisme intégré à la solution. Par ailleurs, la solution devra permettre la génération de rapports horodatés, auditables et exportables, notamment aux formats PDF et CSV.
  5. **Surveillance de l'intégrité des fichiers(FIM)** : la solution devra assurer la surveillance de l'intégrité des fichiers systèmes critiques, des répertoires sensibles, des registres Windows ainsi que des paramètres de configuration des systèmes Linux. Elle devra permettre la détection en temps réel de toute modification non autorisée, y compris les ajouts et suppressions, et conserver un historique détaillé des changements, précisant notamment la date et l'heure, le système concerné ainsi que la nature du changement.
  6. **Intégration VMware & Nutanix** : la solution devra être compatible avec les environnements VMware, incluant vSphere/ESXi et vCenter, et permettre la supervision des configurations des machines virtuelles, avec un support adapté aux environnements virtualisés critiques. Elle devra également prendre en charge les environnements Nutanix, y compris AHV et Prism, assurer la supervision des machines virtuelles Linux et Windows, et garantir une compatibilité avec les architectures hyperconvergées (HCI).
-

7. **Intégration SOC/SIEM** : la solution devra permettre l'exportation des événements vers des plateformes de type SIEM, et supporter les protocoles syslog ainsi que des API. Elle devra également permettre l'exploitation des événements dans le cadre des cas d'usage du SOC, afin de faciliter la corrélation, l'analyse et la réponse aux incidents de sécurité.
8. **Périmètre de déploiement** : la solution devra être déployée au Siège de la Banque Centrale à Dakar et inclure une licence couvrant 100 actifs informatiques.

## II.2 Licences et supports

1. **Modèle de licence** : le soumissionnaire devra préciser le type de licence fourni par nœud/agent et par machine virtuelle, par environnements Nutanix et VMware. La durée de la licence doit être d'au moins un an. Cette licence ne sera activée qu'à l'installation de la solution.
2. **Support éditeur et maintenance** : la solution devra inclure le support officiel de l'éditeur ainsi qu'un support technique disponible pendant les heures ouvrables avec un dispositif de traçabilité et de suivi des interventions (tickets, rapports d'incident et historiques des actions réalisées). Les SLA minimaux devront garantir un temps de réponse inférieur à 4 heures pour les incidents critiques et inférieur à 8 heures pour les incidents majeurs. Le prestataire devra également assurer l'accès aux mises à jour, aux correctifs de sécurité, aux nouvelles versions disponibles de la solution, ainsi qu'à l'ensemble de la documentation officielle mise à disposition par l'éditeur.

## II.3 Prestations requises

Les prestations attendues sont :

1. **Installation et configuration** : le prestataire devra procéder à l'installation de la solution, effectuer la configuration sécurisée, déployer les agents sur les systèmes Linux et Windows, et réaliser l'intégration avec Active Directory et LDAP.
2. **Paramétrage fonctionnel** : le prestataire devra assurer le paramétrage des politiques de conformité, configurer le FIM (File Integrity Monitoring), mettre en place les alertes de sécurité et réaliser l'intégration avec la plateforme SIEM(QRADAR).
3. **Tests et recette** : le prestataire devra réaliser les tests et la recette de la solution, incluant les tests fonctionnels ainsi que les tests de conformité, et produire un procès-verbal de recette attestant de la bonne mise en œuvre et du bon fonctionnement de la solution.
4. **Formation et transfert de compétences** : le prestataire devra assurer la formation des administrateurs système d'une durée de 5 jours. Il devra également fournir l'ensemble des supports de formation associés.
5. **Documentation et mise en production** : le prestataire devra fournir une documentation technique complète, incluant les procédures d'exploitation, et apporter son assistance lors de la mise en production de la solution.

**NB : l'installation et la configuration de la solution devront se faire en présentiel, dans les locaux du Siège de la BCEAO, à Dakar, par un spécialiste certifié par l'éditeur de la solution. Le télé-déploiement n'est pas autorisé**

---

**TROISIÈME PARTIE : ANNEXES****Annexe 1 : Lettre de soumission** (à reprendre sur papier en-tête du soumissionnaire)

(indiquer le lieu et la date)

A l'attention de :

**MONSIEUR LE DIRECTEUR DU BUDGET ET DES APPROVISIONNEMENTS**

BP 3108 DAKAR - BCEAO/SIEGE

**Objet : Sélection d'un prestataire pour la fourniture et l'installation d'une solution de gestion de la conformité des configurations pour la BCEAO**

Nous, soussignés....., soumettons par la présente, une offre de prix pour *[Indiquer l'objet de l'appel d'offres]*, pour un montant de.....FCFA HT/HD ou..... euros,.

La durée de validité de notre soumission est de cent vingt (120) jours au moins pour compter du *[indiquer la date limite de dépôt des offres]*.

Nous déclarons, par la présente, que toutes les informations et affirmations faites ci-dessous dans le cadre de cet appel offres sont authentiques et acceptons que toute déclaration erronée puisse conduire à notre disqualification :

1. Nous avons lu et compris les dispositions du présent dossier d'appel d'offres, et nous acceptons d'être liés par celles-ci.
2. Nous proposons de réaliser l'objet de cet appel d'offres dans les taux et prix indiqués dans l'offre financière incluse dans notre soumission.
3. Comme le prévoit le dossier d'appel d'offres, les prix mentionnés resteront fermes pendant la durée du contrat.
4. Nous n'avons aucun conflit d'intérêts pouvant remettre en cause notre participation au processus d'acquisition et à l'attribution du contrat.
5. Nous n'avons pas été déclarées inéligibles par la Banque.

Nous prenons l'engagement de respecter scrupuleusement les lois en vigueur dans notre pays d'enregistrement et le pays dans lequel le contrat est exécuté.

Nous comprenons que vous n'êtes nullement tenus à l'obligation d'accepter la proposition la moins disante, ni l'une quelconque des propositions que vous recevez.

Notre proposition engage notre responsabilité et, sous réserve des modifications résultant d'éventuelles négociations du marché, nous nous engageons, si elle est retenue, à commencer la prestation au plus tard à la date convenue lors des négociations.

Nous confirmons que le soussigné est autorisé à engager le(s) soumissionnaire(s) à respecter les obligations contenues dans le dossier d'appel d'offres et le contrat.

Signature du représentant habilité :

Nom et titre du signataire :

Nom de l'entreprise ou du groupement :

---

**Annexe 2 : Fiche d'Information du Soumissionnaire** (à reprendre sur en-tête du soumissionnaire dans le dossier de présentation)

Description	Détail			
Nom légal du soumissionnaire	<i>En cas de groupement , préciser toutes les sociétés</i>			
Forme juridique				
Année de création / début exercice				
Nature d'activités				
Adresse juridique, Ville, Pays				
Informations Bancaires (RIB)				
Données Administratives				
Noms	Numéro	Date de délivrance / validité	L'Autorité Signataire	
Régistre de commerce				
Capital social				
Quitus Fiscal				
Attestation de régularité sociale				
Données Financières des trois dernières années				
	Année N-1	Année N-2	Année N-3	
Bilan				
Capitaux propres				
Chiffre d'affaires				
Résultats nets				
Capacité d'autofinancement				
Références similaires				
Objet du marché	Références client	Valeur contrat	Période	Détail du marché

Signature du représentant habilité : \_\_\_

Nom et titre du signataire : \_\_\_\_

Nom de l'entreprise ou du groupement : \_\_\_\_\_